



BUREAU COMMUNAUTAIRE

DU 27 FEVRIER 2018



PROCES VERBAL N°2



...-2018-02-27-...

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 FEVRIER 2018
à Thouars – Centre Prométhée
Date de la convocation : 21 FEVRER 2018

Transmis en Sous-
Préfecture le :

Retour le :

Affiché le :

Nombre de délégués en exercice : **42**
Présents : **33**
Excusé avec procuration : /
Absents : **9**
Votants : **33**

Secrétaire de la séance : M. HOUTEKINS Patrice

Présents : M. PAINEAU - Vice-Présidents : MM. BONNEAU, DORET, MORICEAU R, SINTIVE, BEVILLE, CLAIRAND, JOLY, RAMBAULT, BLOT, PINEAU, HOUTEKINS, CHARRE, GIRET et Mme ARDRIT - Délégués : Mme ENON, MM. GREGOIRE, SAUVETRE, DECHEREUX, ROCHARD S, ROCHARD Ch, MEUNIER, MILLE, Mmes BABIN, GELEE, MM. MORICEAU Cl, BREMAND, PETIT, BOULORD, Mme GRANGER, MM. NERBUSSON, DUGAS et FERJOU.

Excusés avec procuration : /

Absents : MM. BAPTISTE, BIGOT, Mme RENAULT, MM. DUHEM, COLLOT, Mmes RIVEAULT, ROUX, MM. FOUCHEREAU et COCHARD.

Le compte-rendu de la présente séance a été affiché conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Il procède à l'approbation du Procès Verbal de la séance du 19 décembre 2017 et du 16 janvier 2018.

ORDRE DU JOUR

I - PÔLE DIRECTION GENERALE

3) - Ressources Financières (RF) :

BC.2018-02-27-RF01 - Vote des tarifs du chauffage collectif n° 1 - Avenue des Platanes à St-Varent.

BC.2018-02-27-RF02 - Vote des tarifs Portage repas.

II - PÔLE AFFAIRES CULTURELLES

1) - Conservatoire à rayonnement intercommunal (C) :

BC.2018-02-27-C01 - Convention avec la chorale Croq'Notes de Saint-Jean de Thouars.

IV - PÔLE RESSOURCES TECHNIQUES

2) - Assainissement collectif et non collectif (A) :

BC.2018-02-27-A01 - Mise en conformité des raccordements aux réseaux d'assainissement collectif – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

BC.2018-02-27-A02 – Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement rue Jean Devaux ZAE du Grand Rosé à Thouars - Demande de subvention.

3) - Déchets Ménagers (DM) :

BC.2018-02-27-DM01 – Convention-type de partenariat pour la collecte des papiers des associations – Version n°2.

BC.2018-02-27-DM02 – Convention de mise à disposition de contenants pour l'enlèvement des capsules de café Nespresso.

V - PÔLE AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

2) - Energie (E) :

BC.2018-02-27-E01 – Convention cadre et conventions spécifiques de partenariat avec GRDF.

3) - Ingénierie (I) :

BC.2018-02-27-I01 – Mobilité – Lancement de l'appel à projet « favoriser la pratique du vélo : installation d'arceaux vélos » auprès des communes du territoire.

VI - PÔLE PATRIMOINE ET TOURISME

1) - Biodiversité (B) :

2018-02-27-B01 - Demande de subvention à la DREAL Poitou-Charentes pour la gestion de la réserve naturelle nationale du Toarcien en 2018.

BC.2018-02-27-RF01 - RESSOURCES FINANCIERES - VOTE DES TARIFS DU CHAUFFAGE COLLECTIF N°1 AVENUE DES PLATANES A SAINT-VARENT.

Suite à une étude de coût relative au chauffage collectif, il s'avère que le prix de revient 2017 est de 0,0719 € HT/kW alors qu'il est facturé 0,0505 € HT.

Considérant que la chaufferie N° 1 a subi de nombreuses pannes en 2017 et que le schéma directeur de nos réseaux de chaleur est en cours d'élaboration, il est proposé de se baser sur la moyenne des coûts 2015-2017.

Vu l'avis de la commission « Organisation et Ressources » du 23 janvier 2018.

Il est proposé au Bureau Communautaire de :

- fixer les tarifs du chauffage collectif N°1 Avenue des Platanes à Saint-Varent comme suit à partir du 1^{er} avril 2018 : 0,0575 € HT/kW
- supprimer à partir de l'année 2018 la réduction d'abonnement accordée au collège François Villon à Saint-Varent.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2018-02-27-RF02 - RESSOURCES FINANCIERES - VOTE DES TARIFS PORTAGE REPAS.

La Communauté de Communes du Thouarsais propose un service de portage de repas à domicile. L'étude de coût de ce service permet d'établir un coût de revient du repas à 8,90 € .

Vu l'avis de la commission « Organisation et Ressources » du 23 Janvier 2018,

Il est proposé au Bureau Communautaire de :

- fixer les tarifs du portage de repas comme suit à partir du 1^{er} avril 2018 :
 - Déjeuner : 8,90 €
 - Dîner : 4,95 €
 - Pain : 0,35 €

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2018-02-27-C01 - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL - CONVENTION AVEC LA CHORALE CROQ'NOTES DE SAINT-JEAN DE THOUARS.

Code nomenclature FAST : 8.9

Dans le cadre du soutien aux pratiques amateurs du Territoire, il est proposé une convention entre l'association « chorale Croq'Notes » de Saint-Jean de Thouars, présidée par Monsieur Jean-Marie Haye et le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de musiques et de danses.

Cette convention a pour objet de répondre à la demande de l'association afin que la professeur de chant du Conservatoire, Madame Gisèle Guillaume, intervienne auprès du chœur pour perfectionner la technique vocale des membres du chœur.

Ces interventions (6 séances) auront lieu au Conservatoire les vendredis suivants le planning ci-dessous :

- 12 janvier 2018
- 02 février 2018
- 02 mars 2018
- 06 avril 2018
- 18 mai 2018
- 01 juin 2018

de 20 h 00 à 21 h 15.

Madame Guillaume sera rétribuée en heures complémentaires par la collectivité. Ces prestations seront refacturées au coût réel à l'association « Croq' Notes », soit un tarif horaire de 32,05 € (trente deux euros et cinq centimes).

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider la démarche ci-dessus ainsi que la convention jointe en annexe,

- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes les pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2018-02-27-A01 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - MISE EN CONFORMITÉ DES RACCORDEMENTS AUX RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE.

La Communauté de Communes du Thouarsais a réalisé le Shéma Directeur d'Assainissement (SDA) du secteur de l'Argentonnais en 2015.

Cette étude a mis en évidence l'intrusion importante d'eaux parasites et préconise de vastes chantiers de mise en séparatif des réseaux d'assainissement. Ces travaux sont listés comme prioritaires.

Le bourg de la commune d'Argenton-l'Église est, à ce titre, desservi par un réseau d'assainissement unitaire, qui collecte à la fois les eaux usées et les eaux pluviales. Les travaux consistent à la construction d'un nouveau réseau d'eaux usées sur le domaine public.

Afin d'améliorer l'efficacité de ces travaux, le service Assainissement souhaite initier, piloter et animer une opération groupée de mise en conformité des raccordements au réseau d'assainissement collectif en parcelle privée.

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne subventionne cette démarche et à ce titre, une convention de mandat doit être établie entre la collectivité et l'agence. Celle-ci permettra, d'apporter une aide financière et un accompagnement technique aux usagers concernés. Cette démarche devrait permettre de couvrir un meilleur taux de raccordement et accélérer ainsi le processus de réduction des apports en eaux claires parasites dans le système d'assainissement.

Sur l'ensemble de la Commune d'Argenton-l'Église, cette opération concerne environ 200 raccordements non conformes à raison d'un coût moyen estimé de 3 000 € HT par mise en conformité sur le domaine privé.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

PROGRAMME de mise en conformité des raccordements au réseau d'assainissement collectif sur la commune d'ARGENTON L'ÉGLISE			
Libelle de l'opération	Nombre de raccordements concernés	Estimation du coût unitaire HT	Montant H.T
Mise en conformité des raccordements au réseau d'assainissement collectif	200	3 000,00 €	600 000,00 €
Animation des dossiers	200	400,00 €	80 000,00 €
TOTAL			680 000,00 €
TOTAL H.T OPERATION			680 000,00 €
FINANCEMENT DE L'AGENCE DE L'EAU			408 000,00 €
FINANCEMENT MOA PRIVES			272 000,00 €

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- de déposer le dossier de demande de subvention correspondant à la mise en conformité des raccordements aux réseaux d'assainissement auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ;
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes les pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2018-02-27-A02 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT - RUE JEAN DEVAUX ZAE DU GRAND ROSE - COMMUNE DE THOUARS - DEMANDE DE SUBVENTION.

Pour faire suite à des dysfonctionnements répétés, le service Assainissement de la Communauté de Communes du Thouarsais a réalisé un passage caméra dans le réseau d'eaux usées de l'ensemble de la ZAE du Grand Rosé à Thouars sur environ 1 600 ml.

Ce diagnostic a permis de constater l'état très vétuste du réseau d'assainissement de type séparatif et notamment les 520 ml de la partie aval de la rue Jean Devaux.

Le réseau d'eaux usées en amiante ciment, présente de nombreuses fissures et une corrosion généralisée par le gaz H2S pouvant mener à des perturbations de la continuité de service mais aussi à l'intrusion d'eaux claires parasites.

La Communauté de Communes du Thouarsais prévoit donc de remplacer l'ensemble du réseau de la zone du Grand Rosé sur 2018, mais souhaite prioriser les 520 ml de la partie située en aval de la rue Jean Devaux, en lançant les travaux dès que possible.

À ce titre, un dossier de demande de subvention va être déposé auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Réhabilitation du réseau d'assainissement Rue Jean Devaux ZAE du Grand Rosé à THOUARS

N°	Libelle de l'opération	Montant H.T
1	Travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées	336 500,00 €
2	Contrôles pour la réception des réseaux	6 200,00 €
3	Maîtrise d'œuvre interne	5 000,00 €
TOTAL		347 700,00 €

TOTAL H.T OPERATION	347 700,00 €
FINANCEMENT DE L'AGENCE DE L'EAU TAUX MAX 40 %	139 080,00 €
FINANCEMENT COMMUNAUTE DE COMMUNES	208 620,00 €

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- de déposer le dossier de demande de subvention correspondant aux travaux de réhabilitation de réseaux et auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ;
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes les pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2018-02-27-DM01 - DECHETS MENAGERS - CONVENTION TYPE DE PARTENARIAT POUR LA COLLECTE DES PAPIERS DES ASSOCIATIONS - VERSION N°2.

En 2015, la Communauté de Communes du Thouarsais avait fait le constat que plusieurs associations, notamment de parents d'élèves, initiaient des opérations de récupération et de vente de papiers afin de financer divers projets. Ces opérations ayant pour conséquence de détourner une partie des tonnages de papiers collectés par le service déchets et de ce fait de priver la collectivité d'une partie de ses recettes.

Aussi, la Communauté de Communes avait souhaité par le biais d'une convention tripartite (CCT, association, FERS) encadrer la collecte de papiers par les associations, en partenariat avec la société FERS (Vrines). Cette dernière assurant la reprise des papiers de la collectivité et en grande majorité de celle des associations du territoire.

En effet, même si les papiers revendus à un repreneur local lui échappent, la Communauté de Communes peut malgré tout percevoir des soutiens versés par l'Eco-organisme CITEO (nommé précédemment Ecofolio) à

condition qu'ils soient déclarés par le repreneur.

Cette convention avait pour objet d'explicitier notamment les engagements de chacune des parties.

Approuvée par délibération du Bureau Communautaire en date du 17 mars 2015, elle a permis à la Communauté de Communes du Thouarsais de percevoir les soutiens de l'éco organisme CITEO sur 30 tonnes par an, sur près de 840 tonnes collectées au global annuellement sur le territoire.

Début 2018, s'appuyant sur l'expérience passée, il apparaît que deux points doivent être précisés dans la convention. Il s'agit, d'une part, d'élargir explicitement le champ d'application de la convention à l'ensemble des associations du territoire et d'autre part, de limiter le nombre et la durée de ces opérations de collecte. Il est ainsi proposé de fixer la durée à 3 semaines maximum réparties en une ou deux campagnes de collectes annuelles.

Au regard de ces évolutions, il est proposé de modifier le contenu du modèle de convention et d'en établir une deuxième version, qui a été présentée et validée par la commission Déchets Ménagers en date du 15 février 2018. Cette version n°2 a été présentée et validée en commission Déchets Ménagers du 15 février 2018.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- De valider la convention-type tri-partite présentée en annexe,
- D'autoriser le Président ou son Vice-Président en charge des Déchets Ménagers à signer les conventions et tous les documents nécessaires relatifs à cette affaire.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité (1 abstention).

BC.2018-02-27-DM02 – DECHETS MENAGERS – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE CONTENANTS POUR L'ENLEVEMENT DES CAPSULES DE CAFE NESPRESSO.

Depuis avril 2013, la Communauté de Communes du Thouarsais propose la collecte des capsules Nespresso sur ses 5 déchèteries. Nespresso prend en charge l'intégralité des coûts liés à la prestation : fourniture des contenants, collecte et traitement. L'aluminium est dirigé vers des fonderies et le marc de café fait l'objet d'une valorisation organique.

Près de 500 kg de capsules usagées sont ainsi collectés chaque année.

Jusqu'au 31 mai 2017, la collecte était réalisée par l'entreprise COLLECTORS. Depuis juin 2017, NESPRESSO a choisi SUEZ pour être son nouveau prestataire référent sur le territoire national pour la collecte des capsules en déchèteries.

Il convient donc de passer une convention avec SUEZ pour la période du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018, en indiquant la déchèterie de Louzy comme unique point de collecte. Au terme des 12 mois, la convention sera renouvelée par tacite reconduction pour une durée indéterminée, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Il est ainsi proposé aux membres du Bureau Communautaire :

- De valider la convention-type, jointe en annexe, avec la société SUEZ selon les modalités proposées,
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2018-02-27-E01 - ENERGIE – CONVENTION CADRE ET CONVENTIONS SPÉCIFIQUES DE PARTENARIAT AVEC GRDF.

Dans le cadre de sa démarche « Territoire à Energie Positive » la Communauté de Communes du Thouarsais incite les différents acteurs du territoire à réduire leur consommation d'énergie et émission de gaz à effet de serre et à développer les énergies renouvelables. GRDF a pour mission d'accompagner les collectivités qui le souhaitent dans leur transition énergétique. C'est pourquoi, la Communauté de Communes et GRDF souhaitent nouer un partenariat sur trois thématiques, afin de favoriser la diffusion de l'information :

- « Travaux et plan anti-endommagement des ouvrages gaz »
- « Rénovation »
- « Développement durable »

La convention cadre, jointe en annexe 1, expose les engagements de la Communauté de Communes et de GRDF pour ces trois thématiques. Des conventions spécifiques pourront être élaborées suivant les projets se développant sur le territoire. La convention cadre propose un partenariat sur une période de 5 ans soit du 1^{er} mars 2018 au 28 février 2023.

Il est d'ores et déjà proposé d'établir deux conventions spécifiques :

- L'une concernant le développement du GNV ou BioGNV avec notamment l'étude d'installation de station GNV et/ou Biométhane Carburant sur le territoire (voir convention jointe en annexe 2).
- L'autre concernant la mise à disposition de données numériques relatives à la représentation des ouvrages de distribution de gaz (voir convention jointe en annexe 3).

La convention spécifique de partenariat sur le GNV est conclue pour une période d'un an, à partir du 1^{er} mars 2018. Cette étude permettra d'identifier si le territoire a le potentiel d'accueillir une station GNV.

Pour cela, la Communauté de Communes s'engage à mettre en place un interlocuteur qui se chargera de la coordination de l'étude, Marie Sourisseau, Chargée de mission mobilités durables. De plus, Pierre Rambault, Vice-président en charge du Développement Durable, représentera la Communauté de Communes du Thouarsais pendant ce projet.

De son côté, GRDF s'engage à mettre en place et à développer la méthodologie pour connaître le potentiel du GNV sur le territoire. Deux interlocuteurs GRDF assureront cette étude : Eric Primault, Adjoint au Directeur Territorial Poitou-Charentes et Benjamin Simon, Pilote Opérationnel Ouest sur le GNV et Chef de projet pour cette convention.

La méthode de l'étude proposée par GRDF repose sur 6 étapes :

- 1- L'identification (conjointe Communauté de Communes du Thouarsais /GRDF) des acteurs du transport dans le périmètre géographique de l'étude
- 2- L'enquête de territoire : Transmission d'un formulaire d'enquête préliminaire avec accompagnement si besoin
- 3- L'analyse et l'identification des premières zones potentielles d'implantation
- 4- Une réunion de restitution et présentation
- 5- Des rencontres avec les transporteurs ou logisticiens
- 6- Des études de stations

La convention spécifique relative à la mise à disposition de données sur les ouvrages de distribution de gaz permet de définir les modalités de communication de ces informations (cartographie des réseaux, niveau de pression) sous format numérique exploitable par SIG. La convention est conclue pour une durée de 5 ans.

Vu l'avis favorable du COPIL PADREC du 21 décembre 2017, de permettre le partenariat entre la Communauté de Communes du Thouarsais et GRDF pour réaliser l'étude de potentiel du GNV et l'obtention de données relatives au réseau de gaz,

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver la convention cadre de partenariat avec GRDF, jointe en annexe,
- d'approuver les conventions spécifiques, jointes en annexes, de partenariat avec GRDF sur le GNV et les données relatives au réseau de gaz,
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2018-02-27-I01 - INGENIERIE – MOBILITÉ – LANCEMENT DE L'APPEL À PROJET « FAVORISER LA PRATIQUE DU VÉLO : INSTALLATION D'ARCEAUX VÉLOS » AUPRÈS DES COMMUNES DU TERRITOIRE.

La Communauté de Communes du Thouarsais est lauréate de l'appel à projet du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ». Dans ce cadre, elle souhaite soutenir et promouvoir le vélo en développant un maillage de stationnements vélos par le lancement d'un appel à projet auprès des communes du territoire. Cette action vise à réduire les consommations de carburant, les émissions de gaz à effet de serre et pollutions atmosphériques inhérentes en encourageant et favorisant la pratique du vélo.

La Communauté de Communes du Thouarsais a fait l'acquisition de 93 arceaux identiques. 22 arceaux sont destinés à équiper les bâtiments de la Communauté de Communes du Thouarsais. Les 71 arceaux restants sont à destination des communes du territoire. Ainsi, il est proposé le lancement d'un appel à projet : « Favoriser la pratique du vélo : installation d'arceaux vélos », afin de déterminer l'attribution des 71 arceaux entre les différentes communes du territoire. L'appel à projet est présenté en annexe 1.

Les Communes souhaitant répondre devront remplir la fiche réponse présentée en annexe 2.

La sélection des projets retenus se fera par les membres du comité de pilotage PADREC.

Pour les projets retenus suite à l'appel à projet, une convention, jointe en annexe 3, sera signée entre la commune porteuse du projet et la Communauté de Communes du Thouarsais.

Dans le cadre de ce projet, la Communauté de Communes s'engage à :

- Mettre à disposition gratuitement les arceaux vélos.

Cela comprend pour la commune :

- Venir chercher à sa charge tous les arceaux au pôle technique de Sainte Verge.
- Installer à ses frais les arceaux à vélos à l'endroit convenu avec la Communauté de Commune.
- Installer les arceaux dans un délai de 3 mois à partir de la signature de la convention, sinon la Communauté de Communes pourra décider de récupérer les arceaux afin de les attribuer à une autre commune.
- Assurer l'entretien et la bonne accessibilité du matériel.

Vu l'avis favorable du COPIL PADREC du 22 septembre 2017, de mettre en place un appel à projet à destination des communes pour le maillage d'arceaux vélos sur le territoire,

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver l'appel à projet et la fiche réponse : « Favoriser la pratique du vélo : installation d'arceaux vélos »,
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à lancer l'appel à projet auprès de toutes les communes du territoire de la Communauté de Communes du Thouarsais,
- d'autoriser le comité de pilotage PADREC à sélectionner les projets retenus,
- d'approuver la convention, jointe en annexe, pour la mise à disposition des arceaux vélos,
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2018-02-27-B01 - BIODIVERSITÉ - DEMANDE DE SUBVENTION À LA DREAL POITOU-CHARENTES POUR LA GESTION DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DU TOARCIE EN 2018.

Le montant de la subvention de fonctionnement accordée par la DREAL Poitou-Charentes à la Communauté de Communes du Thouarsais en 2018 pour la gestion de la Réserve Naturelle Nationale du Toarcien s'élève à **32 500 €**.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué pour solliciter le versement de cette subvention et de signer toute pièce relative à cette affaire.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.